

# Commentaires sur le protocole pour la remise de la contraception d'urgence orale

## Anamnèse et identification du principe actif optimal

1. **Âge**: pas de restriction d'âge pour le LNG et l'UPA
2. **Autorisation de la CU**: LNG jusqu'à 72 h et UPA jusqu'à 120 h après le RSNP ou après échec de la contraception hormonale
3. **Utilisation d'une contraception hormonale**: cf. « Procédure différenciée en cas d'erreur dans l'utilisation d'un contraceptif hormonal »  
Le moment du dernier des deux événements (RSNP ou échec de la contraception hormonale) est déterminant pour le risque de grossesse et donc pour le choix entre le LNG et l'UPA:
  - Risque de grossesse  $\leq 72$  h  $\rightarrow$  1<sup>er</sup> choix LNG (interaction entre UPA et progestatifs)
  - Risque de grossesse 73–120 h  $\rightarrow$  UPA (LNG autorisé jusqu'à 72 h)
4. **Autre RSNP dans le cycle**: pas de tératogénicité connue pour le LNG et l'UPA  $\rightarrow$  remise de la CU possible
5. **Cycle**:
  - La phase fertile ne peut être calculée que théoriquement  $\rightarrow$  La CU est donc indiquée sur l'ensemble du cycle
  - Efficacité dans les études: LNG jusqu'à l'élévation du taux de LH, UPA également après l'élévation du taux de LH et jusqu'à peu avant le pic de LH
  - Dernières règles plus légères, plus courtes ou absentes: signes possibles d'une grossesse  $\rightarrow$  Test de grossesse recommandé si des signes sont présents et en cas d'autre RSNP il y a  $>21$  jours
6. **Autres médicaments**:
  - **Glucocorticoïde systémique pour le traitement de l'asthme**: interaction avec UPA, efficacité réduite du glucocorticoïde possible  $\rightarrow$  1<sup>er</sup> choix LNG
  - **Progestatif**: interaction avec UPA, efficacité réduite possible  $\rightarrow$  1<sup>er</sup> choix LNG
  - **Inducteur du CYP3A4** (p. ex. rifampicine, carbamazépine, phénytoïne, millepertuis): interaction avec LNG et UPA, efficacité réduite possible – 1<sup>er</sup> choix DIU-cu; 2<sup>e</sup> choix LNG en dose double (3 mg)
7. **Mesures de précaution et contre-indications**:
  - **Insuffisance hépatique** sévère: LNG et UPA contre-indiqués  $\rightarrow$  1<sup>er</sup> choix DIU-cu
  - **Allaitement**: 1<sup>er</sup> choix LNG (interrompre l'allaitement durant 6 h, tirer le lait et le jeter); 2<sup>e</sup> choix UPA (interrompre l'allaitement durant 1 semaine)
  - **Grossesse**: LNG et UPA contre-indiqués. Recommandation de test de grossesse cf. point 5 « Cycle »
  - **Hypersensibilité** à la substance active ou à l'un des autres composants: LNG et UPA contre-indiqués
8. **IMC élevé**: efficacité réduite du LNG et d'UPA possible
  - $>26$  kg/m<sup>2</sup>: 1<sup>er</sup> choix UPA (en dose standard, 30 mg); 2<sup>e</sup> choix LNG en dose double (3 mg)
  - $>30$  kg/m<sup>2</sup>: 1<sup>er</sup> choix DIU-cu; 2<sup>e</sup> choix UPA (en dose standard, 30 mg) ou LNG en dose double (3 mg)
9. **Prise répétée** dans le cycle: prise multiple possible dans un même cycle
  - Interaction entre LNG et UPA: efficacité réduite possible en cas de prise d'UPA au cours des 7 jours suivant et 5 jours précédant la prise de LNG  $\rightarrow$  1<sup>er</sup> choix: prendre à nouveau le même principe actif
  - Risque de grossesse extra-utérine légèrement augmenté, notamment en cas d'antécédents de grossesse extra-utérine  $\rightarrow$  Informer sur les symptômes d'alarme (saignements intermenstruels, crampes ou douleurs dans le bas-ventre)

## Remise de la CU/transfert de la cliente

### Évaluation de la capacité de discernement

*Est capable de discernement au sens de la loi (code civil suisse, art. 16a) toute personne qui n'est pas privée de la faculté d'agir raisonnablement en raison de son jeune âge, de déficience mentale, de troubles psychiques, d'ivresse ou d'autres causes semblables.*

- Âge  $\geq 16$  ans: la capacité de discernement est présumée
- Âge  $< 16$  ans: la capacité de discernement doit être évaluée et documentée par le/la pharmacien-ne avant la remise d'une CU

### Questions utiles pour évaluer la capacité de discernement

- La femme sait-elle ce qu'elle veut et est-elle capable d'exprimer sa propre volonté?
- A-t-elle compris les informations relatives au risque de grossesse, à la CU et aux risques inhérents?
- Est-elle en mesure d'évaluer les avantages et les risques, et d'envisager d'éventuelles alternatives?

### Recommandations pour la prise de la CU

- Il est recommandé de prendre la CU directement à la pharmacie (éviter toute perte de temps pour une efficacité maximale)
- À la demande de la cliente, la CU peut également lui être remise et prise à la maison

### Transfert vers un médecin/centre de conseil en santé sexuelle (<http://sante-sexuelle.ch/centres-de-conseil>) recommandé si:

- CU non remise en pharmacie (contre-indication, nécessité d'un DIU-cu, incapacité de discernement, ...)
- Nécessité d'un examen gynécologique ou d'une prescription de contraceptif
- Nécessité d'un conseil plus complet sur un thème de santé sexuelle (contraception, infections sexuellement transmissibles, ...)